

MIS À JOUR le 18 novembre à 12h00

VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES

PRENEZ AVIS QUE les immeubles ci-dessous désignés seront vendus à l'enchère publique, conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes, le **jeudi 28 novembre 2024 à 10 h 00**, à la salle du conseil municipal située au 379, rue Dorval à L'Assomption, pour défaut de paiement des taxes municipales et autres impositions dues sur ces immeubles, si ces taxes et autres impositions ne sont pas payées avec les frais encourus avant la vente.

CONDITIONS DE LA VENTE

Tout adjudicataire devra s'identifier en présentant deux pièces d'identité dont une avec photo. S'il s'agit d'une personne morale ou compagnie, le mandataire la représentant devra remettre en plus, une résolution l'autorisant à enchérir.

L'adjudication des immeubles sera faite sous réserves des exigences de la réglementation municipale relative à l'urbanisme, avec les bâtisses y dessus érigées s'il y a lieu, le tout tel qu'ils se trouvent présentement et incluant toutes servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes pouvant les affecter. Les immeubles sont vendus sans aucune garantie légale, notamment de contenance, de qualité du sol et de bâtiment et ils sont acquis **aux risques et périls de l'acheteur**.

Le jour de la vente pour taxes, les frais de vente occasionnés à la Ville **seront ajoutés** au total des taxes impayées inscrites ci-dessous. De plus, des frais de distribution (3 %), les frais de greffier (tarif judiciaire) et les taxes provinciales et fédérales si applicables seront ajoutés au prix de l'adjudication, le tout étant payable **immédiatement**, à défaut de quoi l'immeuble sera remis en vente à la fin du rôle.

Le propriétaire actuel dispose d'un an à partir de la date d'adjudication, pour racheter l'immeuble au prix payé (incluant les frais), auquel 10 % d'intérêts seront ajoutés.

MODES DE PAIEMENT ACCEPTÉS

- traite bancaire
- chèque visé
- carte débit (maximum de 3000\$, vérifier votre limite quotidienne)
- argent comptant (maximum 3000\$)

MODE DE PAIEMENT REFUSÉ

- carte de crédit



0884-74-1498-0-000-0000

Gilles Clément

Adresse : 2351-2353 rang de la Savane

Les lots numéro : 2 893 775, 2 893 776, 2 893 778

Circonscription foncière de L'Assomption

9 193.63 \$

0876-97-8901-0-000-0000

Rodrigue Kilemba

Gloria Ndefi Tshobo

Adresse: 95 rue Zoé-Duhamel

Le lot numéro : 6 384 414

Circonscription foncière de L'Assomption

2783.63 \$

0888-13-4708-0-000-0000

Stéphanie Lord

Adresse : 10 chemin du Domaine-Martel

Le lot numéro : 2 893 679

Circonscription foncière de L'Assomption

4 999.43 \$



1184-03-0659-0-000-0000

Jean Alexandre Chartier-Bertrand

Adresse : 3987 rue Mousseau

Le lot numéro : 4 220 753

Circonscription foncière de L'Assomption

20 124.49 \$

Donné à L'Assomption, ce 6 novembre 2024.

Jean-Michel Frédéric
Greffier et avocat